

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 septembre 2020

Date de la convocation : 8 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAOUCHE, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Michèle CEDRIN, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER.

Absents suppléés : M. Frédéric BELMONTE représenté par Mme Virginie NOVOTNY, M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON, M. Max KECHICHIAN représenté par Mme Janine CRIVELLI.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **FINANCES** – Transfert du prêt eau potable du Crédit Foncier de France n°002880192X/C701264 de la ville de Vienne à Vienne Condrieu Agglomération

Rapporteur : Christophe BOUVIER

NOTE DE SYNTHÈSE

En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération, la compétence « Eau » a été transférée à Vienne Condrieu Agglomération au 1er janvier 2020. Cela a entraîné le transfert de la gestion des emprunts afférents à compter de cette date.

Ce transfert a été acté par l'arrêté inter-préfectoral n° 38-2019-12-04-008 et 69-2019-123-18-006 du 4 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Vienne Condrieu Agglomération.

En conséquence, les prêts relatifs au financement de l'eau potable contractés par la ville de Vienne ont été transférés de plein droit à Vienne Condrieu Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020 en application de l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales.

Il est toutefois proposé, à la demande expresse du Crédit Foncier de France, de prendre une délibération conjointement avec la ville de Vienne pour approuver le transfert du prêt

n°002880192X/C701264, d'un montant initial de 737 503,45 €, souscrit par la commune auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes en 2010 et transféré au Crédit Foncier de France en 2014.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-17,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU les dispositions de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 38-2019-12-04-008 et 69-2019-123-18-006 du 4 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Vienne Condrieu Agglomération,

CONSIDERANT la demande expresse du Crédit Foncier de France,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le transfert par la ville de Vienne, à la date du 1^{er} janvier 2020, du prêt eau potable du Crédit Foncier de France n°002880192X/C701264 annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

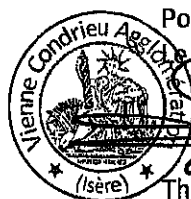
Conseil Communautaire du 15 septembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 SEP. 2020
et a été publiée le 18 SEP. 2020



Pour le Président et par délégation,
Directeur Général des Services

Claude Bour
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Thierry Kovacs
Thierry KOVACS